

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, a adopté lors de l'assemblée du conseil du 13 mars 2019, le règlement 295-2019 remplaçant le règlement sur la vidange des installations septiques sur le territoire des municipalités locales participantes de la MRC de Lotbinière.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 21 mars 2019.

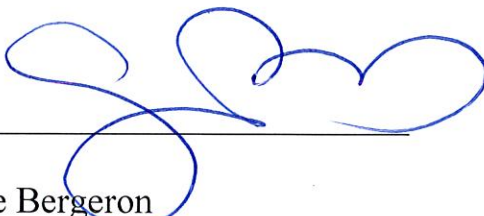


Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 21 mars 2019 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 mars 2019.

Signé : 

Stéphane Bergeron
Directeur général

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, a adopté lors de l'assemblée du conseil du 13 mars 2019, le règlement 296-2019 remplaçant le règlement des quotes-parts relatives au service de vidange des fosses septiques.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 21 mars 2019.




Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 21 mars 2019 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 mars 2019.

Signé : _____



Stéphane Bergeron
Directeur général

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, adoptera à une session ultérieure le règlement 297-2019 pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) règlement 172-2005, afin de modifier le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de façon à englober à l'intérieur de ses limites, un secteur actuellement exclu de la zone provinciale.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 21 mars 2019.



Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 21 mars 2019 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 mars 2019.

Signé : _____



Stéphane Bergeron
Directeur général